

## DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

### Liste des documents justificatifs à fournir pour une demande faite pour un mineur en tant que Parent / Représentant légal à titre individuel

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

### INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

**Passeport, Carte nationale d'identité, Carte Consulaire ou Carte de séjour**

Veillez fournir une photocopie de votre passeport (pages relatives à l'état-civil). Si vous n'avez pas de passeport, veuillez fournir un document justifiant de votre nationalité (attestation consulaire). Si vous êtes français et n'avez pas de passeport merci de fournir la copie recto verso de votre carte nationale d'identité.

### ENFANT MINEUR BÉNÉFICIAIRE

**Photographie d'identité récente du mineur - Numéro EPhoto**

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

**Certificat de naissance ou livret de famille délivrés par l'OFPRA ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille**

### JUSTIFICATIF D'AUTORITÉ PARENTALE

SI VOUS ÊTES MARIÉ(E) :

**Extrait d'acte de mariage**

SI VOUS ÊTES PARENTS DIVORCÉS :

**Jugement de divorce**

SI VOUS ÊTES PARENTS NON MARIÉS, PACSÉS OU CONCUBINS - RECONNAISSANCE DE MOINS D'UN AN :

**Extrait d'acte de naissance avec mention de la date de reconnaissance**

SI VOUS ÊTES PARENTS NON MARIÉS, PACSÉS OU CONCUBINS - RECONNAISSANCE DE PLUS D'UN AN :

**Une déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale faite auprès du greffier du tribunal de grande instance ou copie de la décision de justice statuant sur l'autorité parentale**

## DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

### Liste des documents justificatifs à fournir pour une demande faite pour un mineur en tant que Parent / Représentant légal à titre individuel

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

### ENFANT MINEUR BÉNÉFICIAIRE

#### JUSTIFICATIF D'AUTORITÉ PARENTALE

SI VOUS ÊTES PARENTS SÉPARÉS :

**Ordonnance de séparation**

SI L'AUTORITÉ PARENTALE EST EXERCÉE PAR UN TIERS :

**Une copie de la décision de justice portant délégation de l'autorité parentale ou de la décision du conseil de famille**

#### DOMICILE DU MINEUR

Au nom du demandeur s'il réside avec le mineur ou au nom du mineur dans le cas contraire.

**Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

**Si hébergement à l'hôtel :**

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

**Si hébergement chez un particulier :**

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.